CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE:

MAXIME ST-HILAIRE:

(ci-après le « Bénéficiaire »)

C.

CONSTRUCTION GERATEK LTÉE;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

et

GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC: S18-020201-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que le Bénéficiaire se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 23 avril 2018

Julie Houle Greffière